Programme de formation à la catégorie A du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 5 AVENUE JAULERRY 64200 BIARRITZ

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100065

Agrément préfectoral E070608890

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

4) Les pré-requis

- être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2 ans minimum
- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.
Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
Accidentalité, vitesse, détectabilité :
Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
Conduite et produits psychoactifs :
Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.
Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.
Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;

- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).